**Procédure Parcoursup- Terminales 2021**

1. Eléments nécessaires pour s’inscrire sur Parcoursup

Dans tous les cas, il vous faut obligatoirement une adresse de messagerie valide que vous consultez régulièrement. Elle vous permettra de recevoir des messages de la plateforme sur le suivi de votre dossier et les propositions d'admission.

Vous êtes lycéen en terminale et vous préparez le baccalauréat en France, y compris via le CNED en année complète, ou dans un lycée français à l'étranger : vous avez besoin de votre identifiant national élève (INE ou INAA en lycée agricole).

A noter : si vous étiez déjà inscrit sur Parcoursup l'année dernière, votre numéo de dossier en 2020 n'est plus valable. En revanche, il est recommandé de vous inscrire avec l'adresse de messagerie que vous aviez utilisée l’année dernière sur Parcoursup pour récupérer les éléments de votre dossier 2020.

Ces éléments vous permettent de commencer votre inscription pour obtenir votre numéro de dossier Parcoursup et créer votre mot de passe. Vous devrez ensuite compléter les informations concernant votre profil ou votre scolarité. Si vous êtes lycéen en France ou dans un lycée français à l'étranger, certaines informations sont déjà pré renseignées. Si ce n'est pas le cas, vous devrez les saisir.

En tant que lycéen, lors de votre première connexion, vous êtes identifié automatiquement dès que vous saisissez votre INE et votre date de naissance.

La plupart des données liées à votre profil (état civil, coordonnées…) et votre scolarité est déjà pré-renseignée dans Parcoursup. Toutefois vous devez obligatoirement vérifier toutes les informations renseignées.

Si vous constatez des erreurs dans les informations liées à votre profil, vous pouvez les corriger ou les compléter. Attention : cela n’est possible que lors de la première connexion.

Si vous modifiez une information concernant votre statut de lycéen boursier, vous devez en informer votre établissement pour qu'il valide.

Si vous constatez des erreurs dans les informations liées votre scolarité, vous devez les signaler à votre établissement scolaire qui fera les corrections nécessaires.

2. Informations à renseigner dans le dossier

Dans votre dossier Parcoursup, vous devez renseigner les rubriques suivantes avant le 8 avril 2021- 23h59 (heure de Paris) :

Attention !! Vous avez jusqu'au 8 avril 2021 23h59 (heure de Paris) pour compléter votre dossier et confirmer chacun de vos vœux. Pour rappel : vous ne pouvez plus formuler de vœux après le 11 mars 23h59 (heure de Paris) mais vous disposez d'un délai supplémentaire pour finaliser votre dossier et confirmer vos vœux. Sachez que vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre dossier Parcoursup n'est pas finalisé.

Les informations concernant votre profil et votre scolarité. Pour les lycéens scolarisés en France, y compris via le CNED, ou dans un lycée français à l'étranger (AEFE) et les étudiants qui ont récupéré leur dossier de l'année dernière, ces informations sont remontées automatiquement au moment de leur inscription.

A noter pour tous les candidats : dans l'onglet scolarité, vous pouvez indiquer dans la rubrique "Eléments liés à la scolarité" des informations importantes (stages, année à l'étranger ou des problèmes de santé ou familiaux...) et que vous souhaitez faire connaitre aux formations qui examineront votre dossier.

[La rubrique Mes activités et centres d'intérêt](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions) pour valoriser vos expériences professionnelles et personnelles, ainsi que les compétences extrascolaires. Cette rubrique est facultative mais c'est un vrai plus pour votre dossier : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et mettre en avant des qualités ou des expériences qui vous sont propres et qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.

[Le projet de formation motivé](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions) pour chaque vœu formulé : il s'agit d'expliquer, en quelques lignes, ce qui vous motive et d'expliciter les démarches faites pour connaître les formations qui vous intéressent. La rédaction de ce projet de formation motivé est l'occasion d'échanges avec vos professeurs. Il est d'autant plus pertinent qu'il renseigne sur vous, votre choix et votre motivation.

[La rubrique Préférence et autres projets](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions) : les informations qui y sont renseignées sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles ne serviront donc pas pour l'examen de vos vœux mais elles permettent un meilleur accompagnement et suivi de votre dossier par l'équipe Parcoursup et les services académiques.

[L'attestation de passation du questionnnaire d'auto-évaluation "Droit" et "mentions de Sciences"](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions) : si vous formulez des vœux pour des licences de droit ou de sciences, vous devez répondre à un questionnaire d'auto-évaluation (le lien vers le questionnaire est accessible depuis Parcoursup pour chaque formation concernée) et joindre dans votre dossier Parcoursup l’attestation qui vous sera fournie. Le résultat de l'auto-évaluation ne concerne que vous, il ne sera pas connu des formations pour lesquelles vous formulerez un vœu.

Par ailleurs, Les formations peuvent demander des pièces complémentaires qu'elles jugent nécessaires pour l'examen de votre dossier. Celles-ci sont systématiquement listées sur la fiche de formation concernée.

3. renseignement des bulletins scolaires

Si vous êtes en terminale, vos bulletins scolaires sont transmis par votre lycée et les notes du baccalauréat sont transmises par le rectorat à la plateforme. A noter : vous ne pourrez pas confirmer vos vœux tant que votre lycée n'a pas transmis votre bulletin scolaire du 2nd trimestre (ou 1er semestre) à la plateforme. Nous vous invitons à vérifier les notes pré-renseignées et à signaler à votre établissement les éventuelles erreurs afin qu'il puisse les rectifier.

Si votre établissement ne transmet pas vos bulletins dans la plateforme, vous devez alors saisir vous-même vos bulletins scolaires qui pourront vous être demandés au moment de votre inscription.

4. Confirmation des vœux

L'étape de confirmation des vœux est obligatoire. Dès que vous êtes certain des vœux que vous avez formulés et que votre dossier est complété, vous devez confirmer un à un chacun de vos vœux avant le 8 avril 23h59 (heure de Paris) pour que votre dossier soit transmis aux formations que vous aurez choisies.

Vous pouvez vérifier « l’état » de chacun vos vœux (confirmé / à confirmer) dans votre dossier candidat. L’état « confirmé » doit être indiqué en face de chaque vœu pour qu'il soit transmis et examiné par la formation.

Important : pour rappel, vous ne pourrez plus ajouter de nouveaux vœux ou remplacer des vœux dans votre liste à compter du 11 mars 23h59 (heure de Paris).

Seuls les vœux confirmés seront étudiés par les établissements d’enseignement supérieur et pourront donner lieu à une proposition d’admission à partir du 27 mai 2021.

A savoir : En cas de besoin, vous pouvez modifier certains éléments de votre dossier jusqu’au 8 avril 2021 23h59 (heure de Paris), y compris après la confirmation de vos vœux.

Après le 8 avril 2021 23h59 (heure de Paris), vous ne pouvez plus rien modifier dans votre dossier.

5. Phase d’admission

La phase principale d'admission se déroule du 27 mai au 16 juillet 2021.

A partir du 27 mai 2020, vous pourrez consulter dans votre dossier Parcoursup les réponses données par les formations pour chaque vœu et sous-vœu que vous avez formulé. Vous recevez les propositions d’admission au fur et à mesure et en continu.

Chaque fois qu’un candidat renonce à une ou plusieurs propositions reçues, il libère des places qui seront ensuite proposées à d’autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.